

Loisirs



Pro Juventute souhaite faire découvrir des métiers aux enfants, mais aussi reprendre les activités à succès du Passeport vacances.

Pro Juventute fait évoluer le Passeport vacances

Organisée in extremis l'an passé, l'offre d'activités va évoluer. Avec davantage d'activités centrées sur les métiers et un accueil à la journée

Aurélié Toninato

L'an passé, le Passeport vacances a d'abord été annoncé comme mort. Avant de survivre en version raccourcie. Alors que des incertitudes planaient sur son édition 2017, elles viennent d'être levées. Le Département de l'instruction publique (DIP) a annoncé hier que l'offre de loisirs estivale destinée aux 10 à 15 ans aura bien lieu mais qu'elle sera désormais chapeautée par la fondation Pro Juventute qui se chargera de la faire évoluer.

Il y a tout juste un an, le DIP décide de suspendre le Passeport vacances pour 2016. Pour justifier la suspension de ces activités estivales organisées entre juillet et août, il invoque un climat d'incertitudes bud-

gétaires et une baisse de fréquentation - la demande a diminué de près de moitié en quatre ans. Cette suspension indignait des parents mais aussi des députés. Le PLR dépose une résolution en urgence demandant le maintien de ces activités à bas coût; elle est plébiscitée. Le Département fait alors marche arrière: il proposera finalement des activités, mais en juillet uniquement au lieu des deux mois d'été.

Avec le facteur et Migros

Pour l'édition 2017, Pro Juventute compte reprendre les activités à succès des éditions précédentes. «Mais nous souhaitons développer l'offre d'activités plus professionnelles, où les enfants et les adolescents découvrent un métier, précise Sophie Buchs, directrice de Pro Juventute. Comme la tournée d'un facteur ou d'un conducteur de Migros, la visite des locaux de Swiss, une matinée avec un géomètre. Pour cela, nous allons contacter la Cité des métiers ainsi que la Fédération des entreprises romandes.»

Autre nouveauté: «Notre objectif est que les enfants soient pris en

charge à la journée», précise la directrice. Car les parents déplorent que les horaires du Passeport vacances ne correspondent plus à leurs besoins - le temps de l'acti-

«Nous souhaitons développer l'offre d'activités plus professionnelles, comme la tournée d'un facteur ou la visite des locaux de Swiss»

Sophie Buchs
Directrice de Pro Juventute

tivité s'organise souvent en demi-journée, voire en quelques heures - sans compter que les enfants doivent prendre seuls les transports publics pour se déplacer d'une activité à l'autre. Pro Juventute ambitionne donc de proposer une prise en charge à la journée,

surtout pour les plus petits. Ils seront réunis en groupes, avec moins de liberté dans le choix des activités, et supervisés par un accompagnateur. Un repas sera organisé à midi.

Plus de moyens financiers

Une telle prise en charge implique un encadrement important et des moyens financiers supplémentaires. «Comme le prix du pass ne va pas augmenter - il reste à 60 fr. - nous cherchons d'autres sources de financements, continue Sophie Buchs. Nous ne sommes toutefois pas encore certains de pouvoir proposer cette formule cette année déjà.» Avec ce mandat, la fondation évolue en terrain connu. Il y a quelques dizaines d'années, c'était Pro Juventute qui chapeautait le Passeport vacances dans les cantons. «Puis, dans certains d'entre eux, l'Etat a repris l'organisation de ces activités.»

Les inscriptions démarrent en mai. En 2015, une centaine d'activités sportives, scientifiques ou artistiques étaient proposées. En 2011, 780 pass ont trouvé preneur contre 475 en 2015.

Le TCS Genève habille un bus pour ses 100 ans

Pour son jubilé, le club se défend d'être un apôtre de la seule voiture

C'est un bus des Transports publics genevois qui a abrité hier le lancement officiel des célébrations du centenaire de la section genevoise du Touring Club Suisse (TCS). Souvent décrite comme un lobby de l'automobile, l'association s'efforce de souligner son ouverture à tous les modes de transport. Un bus portera ainsi ses couleurs et slogans en 2017.

En 1896, des cyclistes revendiquant des chaussées plus confortables créent l'organisation à Genève, où elle a toujours son siège national. Des sections locales se sont créées peu à peu. Ce fut fait à Genève en 1917. Des festivités ponctueront l'année du jubilé, dont une soirée de gala le 4 juin (date véritable du centenaire) où seront invités les affiliés genevois.

La section cantonale compte aujourd'hui 140 000 membres. «Il faut espérer que tous ne répondront pas présent», sourit Henri-Pierre Galletti, directeur, soulignant la présence massive du club à Genève. Troisième du pays en nombre absolu d'affiliés, la section affiche une pénétration record: deux tiers des ménages genevois sont des adhérents. «Il se peut que le facteur historique joue

un rôle, comme l'association est née à Genève, avance le directeur. Le dépannage n'est pas la seule raison. Il y a aussi le livret ETI, les cours, l'agence de voyages...»

Le club tient à afficher cet écumenisme des intérêts pour son centenaire. «Véhiculer l'image du TCS sur un bus symbolise la mission du TCS qui défend les intérêts concernant la mobilité, tant individuelle que collective, de ses membres, commente François Membrez, président de la section genevoise. Nous faisons nôtre le principe constitutionnel de la complémentarité des modes de transport.» Le président rappelle ainsi que le TCS a soutenu le CEVA ou encore la voie dédiée aux bus sur le pont du Mont-Blanc. «Et cela même si nous nous sommes opposés à des aménagements sur certaines lignes de tram.» Au début des années 2000, le club avait recouru, en vain, contre le plan prévu pour prolonger la ligne de tram 13 dans la rue de Lausanne.

Toujours selon le président, le choix du bus constitue aussi un message amical envers les TPG et leur ministre de tutelle, Luc Barthassat, présent hier. Il n'en a pas toujours été ainsi. «On s'est un peu étripé sur la traversée de la rade, mais nous avons gagné tous ensemble sur la traversée du lac», philosophe le conseiller d'Etat démocrate-chrétien. **Marc Moulin**

L'équivalent vaudois du MCG disparaît des radars

Ayant quitté la scène dans l'indifférence, le MCVD ne ressuscitera pas pour les élections cantonales

A quoi se résume aujourd'hui le Mouvement citoyens vaudois (MCVD), apparu en 2010? Il n'a jamais été flamboyant, le voilà éteint. L'équivalent vaudois du MCG n'a pris part à aucune élection depuis cinq ans et la plus récente mise à jour de son site rend hommage à sa présidente Tiziana Cordani, décédée à la fin de 2015. Quelques mois plus tôt, celle-ci annonçait que le parti se préparait pour les élections communales de 2016. Mais personne n'a repris le flambeau après elle.

C'est auprès du grand frère, le Mouvement citoyens genevois, qu'il faut aller à la pêche aux nouvelles. François Baertschi, son secrétaire général, a rencontré cet automne Roland Villard, un ancien président du MCVD aujourd'hui figure de l'UDC yverannoise. L'objectif étant d'obtenir quelques archives et de tâter le terrain pour voir si la section vaudoise pouvait être réactivée en vue des élections cantonales. Verdict: «Sauf coup de théâtre, il n'y aura pas de candidature MCVD. L'équipe restante ne veut pas s'engager. Il faut dire que ce n'est pas aussi simple que de se lancer sous l'étiquette d'un parti en place, où il n'y a qu'à mettre les pieds sous la table.» Tout est à faire, en somme. Alors, une coquille vide, le MCVD? «Disons qu'elle est en sommeil», répond François Baertschi.

Le constat est là: l'expansion du deuxième parti le mieux représenté au Grand Conseil genevois a été un échec. Le MCVD devait être la tête de pont du dispositif. D'autres sections cantonales allaient éclore, réunies sous la bannière du Mouvement citoyens romand, et faire élire des délégués aux Chambres fédérales pour y constituer un groupe. Au final, seul un éphémère Mouve-

ment citoyens neuchâtelois a vu le jour. Quant au MCVD, il s'est distingué par ses polémiques et non par ses scores électoraux.

«Sous l'égide de Claude-Alain Voiblet, l'UDC a fait du bon travail à l'époque, pour barrer la route du MCVD, se souvient Roland Villard. Et nous manquions de fonds pour faire campagne: nous avons reçu plus de promesses que d'argent de la part du MCG.»



François Baertschi
Secrétaire général du MCG



Roland Villard
Ancien président du MCVD

Ce résultat illustre la difficulté de faire son nid sur un échiquier déjà bien garni. «Pour que dure un parti nouveau, il lui faut un thème porteur, estime le président du PLR vaudois, Frédéric Borloz. Et celui des frontaliers touche une problématique trop genevoise.» Même si le nombre de travailleurs français a doublé en dix ans dans le canton de Vaud (ils sont 27 500), ils ne représentent que 6,3% des actifs occupés, contre plus de 25% à Genève.

«Le MCG a repris une thématique portée avant lui par le groupe Vigilance, analyse le politologue René Knüsel. Le terreau genevois était historiquement favorable à l'émergence d'un nouveau parti, mais il n'est pas le même d'un canton à l'autre. Et il peut tout à fait évoluer. Il faut que la population soit confrontée à un problème, qu'elle ne trouve ni écoute ni résolution politique et qu'aucun parti ne s'en empare. Le succès des formations populistes est aussi très lié à des personnalités, des tribuns.» Ce qui a manqué au MCVD.

Vincent Maendly

Jugé pour le vol d'un sac contenant 50 000 francs

Un récidiviste qui se poste avec un complice à la sortie des banques écope de neuf mois de prison ferme

Un Chilien de 57 ans a été condamné, hier, à neuf mois de prison ferme pour vol. Son long parcours de filou, en France aussi bien qu'en Suisse, ainsi que «son imperméabilité à la sanction pénale», comme le relève le juge, expliquent que cette fois-ci aucun sursis ne lui a été accordé.

Le Ministère public lui reproche deux vols. Le premier a eu lieu en 2013 près de l'UBS de la place des Eaux-Vives. Un homme se rend à la banque pour retirer 50 000 francs qu'il a placés dans son sac à dos. Une fois dans sa voiture, il pose ce sac sur le siège

de droite. Un inconnu frappe à la vitre pour lui indiquer que ses clés sont tombées par terre. Le conducteur attend que l'inconnu soit parti pour sortir du véhicule afin de vérifier ses dires. A ce moment-là, un deuxième inconnu (le prévenu) ouvre la portière et vole le sac à dos avec le butin...

L'année suivante, toujours avec un complice, l'accusé se poste près de l'UBS de la route de Florissant et observe un couple âgé sortant de l'établissement. «Je venais de retirer 4500 francs», expliquait, hier, au Tribunal de police le plaignant de 84 ans. Il s'apprêtait à aller boire un café avec son épouse «lorsque deux hommes nous ont aspergés d'un produit, avant de nous aider à nous essuyer». Un des hommes en a profité pour glisser sa main dans

la poche intérieure de la veste de l'octogénaire avant de s'enfuir en courant. «Je l'ai poursuivi en criant au voleur!» raconte le plaignant. Mais le prévenu avait filé.

Le juge lui demande s'il veut une réparation pour son dommage. «Mon assurance m'a indemnié qu'elle ne me rembourserait pas car il s'agit d'un vol à l'astuce et que je n'ai pas reçu de coups...» explique le vieil homme. Pour le reste, il sait bien, dit-il, que l'accusé n'a pas les moyens de le rembourser alors il n'exige rien. Mais ajoute: «Je trouve que c'est un pauvre type, c'est tout. Mon épouse aurait pu rester traumatisée par son comportement.»

Le prévenu lui demande pardon. Il promet de retourner chez lui, à Santiago, auprès de sa

femme et de ses quatre enfants: «Je ne remettrai plus les pieds en Suisse, je me repens.» Il avait besoin d'argent pour payer l'opération de son tympan droit perforé.

Son avocat, Me Jérôme Picot, plaide l'acquittement concernant les circonstances aggravantes de la bande et du métier. Il demande aussi le sursis: «Je ne vois pas l'intérêt de garder Monsieur ici aux frais du contribuable. Mieux vaut qu'il quitte la Suisse et aille s'occuper de sa famille au Chili. L'expulsion est d'ailleurs son vœu le plus cher.»

Mais le juge décide qu'avant une éventuelle expulsion du territoire suisse, le prévenu «qui a agi selon un modus bien établi et efficace, à la sortie des banques» passera par la case prison.

Catherine Focas